

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1077

Artikel: Nouvelle orientation agricole
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelle orientation agricole

(ag) Le «Septième rapport sur l'agriculture» et l'adoption du principe des paiements directs par le Conseil des Etats ont été considérés à juste titre comme une réorientation importante: le revenu paysan ne sera plus garanti essentiellement par des prix administrés. Mais à part quelques spécialistes, qui peut, en citoyen intéressé, s'y retrouver dans le maquis des règlements et des chiffres ? Les données sont pourtant accessibles. En voici quelques unes.

Paiements compensatoires octroyés aux agriculteurs

(état au 27.1.1992)

Le exemple ci-dessous (zones de montagne I et III) fournit un aperçu de l'importance des paiements compensatoires versés actuellement à nos agriculteurs.

Les données s'appliquent à des entreprises agricoles de référence exploitées à titre principal. Ces dernières présentent les caractéristiques suivantes:

- surface agricole utile de 15 ha en zone I et de 19 ha en zone III;
- 21 unités de gros bétail (UGB), dont 15 vaches et 12 têtes de jeune bétail;
- 1 ha de céréales fourragères et 10 ha en pente d'une déclivité de 18% et plus, et un alpage (respectivement droit d'alpage);
- 3 enfants en âge de scolarité.

Mesures	Exploitation en zone I fr./exploitation	Exploitation en zone III fr./exploitation
1. Contributions aux frais des détenteurs de bétail de la région de montagne et de la zone préalpine des collines: pour 15 UGB à raison de fr. 380.- resp. fr. 850.- par tête	5 700	12 750
2. Contributions aux détenteurs d'animaux	6 000	6 000
3. Contributions à l'exploitation agricole du sol		
– Contributions à la surface: 6 ha 18–35% de déclivité à fr. 370.–/ha	4 260	4 260
4 ha >35% de déclivité à fr. 510.–/ha	2 390	2 390
– Contributions d'estivage: pour 12 vaches à fr. 170.– et 10 génisses à fr. 35.– par tête	1 100	1 100
4. Primes de culture: pour 1 ha de céréales fourragères fr 1100.– par ha	1 250	1 250
5. Contributions compensatoires selon l'art. 20 LAgr. (en remplacement des suppléments de primes de culture)	450	300
6. Prairies extensives selon l'art. 20a LAgr.:	1 560	1 560
7. Campagnes d'élimination: pour 3 bovins à fr. 520.– par tête	800	800
8. Exportation de bétail: tous les 3 ans, vente d'une génisse à fr. 2400.–	4 920	4 920
9. Allocations pour enfants: pour 3 enfants en âge de scolarité, fr. 135.– pour les deux premiers et fr. 140.– pour le troisième		
Total	28 430	35 330
Source: Office fédéral de l'agriculture		

Combien sont-ils ?

On recense 93 000 domaines exploités à plein temps ou temps partiel. A relever une réduction sensible en cinq ans (1985-1990), de 6400 exploitations. 169 000 personnes sont occupées dans l'agriculture; c'est le 5,1% de la population active.

La difficulté statistique tient au décompte de l'activité agricole exercée à titre accessoire et à la prise en compte de la main-d'œuvre familiale. On retiendra notamment qu'il y a 63 000 chefs d'exploitation (dont 1400 femmes) occupés à titre principal. Ce chiffre est à mettre en regard du soutien public et privé (Confédération et consommateurs) à l'agriculture. Il doit être estimé à plusieurs milliards, même si le chiffre souvent avancé de 7 milliards prête à discussion.

Cela signifie deux choses: d'une part une facilité, d'autre part une difficulté. Toute prise en charge directe supplémentaire s'ajoute à un montant déjà très élevé. Mais d'autre part, la somme déjà engagée est si forte que toute restructuration, c'est-à-dire toute diminution du nombre des exploitations dégage une marge de manœuvre considérable.

Comment réduire les bénéficiaires, tout en soutenant l'agriculture ? Telle est la politique annoncée, mais le problème n'est pas arithmétique seulement.

Combien gagnent-ils ?

Le revenu total net par famille et par an est (1990) de 99 800 francs pour une exploitation de plaine et de collines, et de 71 100 francs pour une exploitation de montagne. L'évolution a été très soutenue, sous réserve, en plaine, des années 85-87:

plaines et collines (fr./exploitation)	montagne (fr./exploitation)	
76/78	58 908	38 247
79/81	68 153	45 517
82/84	82 015	55 581
85/87	78 433	58 277
88/90	99 800	71 100

Combien la Confédération dépense-t-elle pour l'agriculture ?

Sur un budget de 30 milliards, elle consacre 2,6 milliards à une soutien direct. La répartition selon des critères administratifs est d'une extraordinaire complexité (voir le tableau ci-contre).

Ainsi, l'aide compensatoire représente déjà le tiers, voire la moitié du revenu net. L'innovation des paiements directs est donc relative. Nous reviendrons sur le sujet. ■